

"VIVRE PARIS !"

*"Pour le droit de dormir la nuit
et de circuler sans entraves
sur l'espace public le jour"*



COMMUNIQUÉ (29/06/11)

Les nuisances sonores nocturnes, fléau parisien

Le Réseau « Vivre Paris ! » réunit plus d'une vingtaine d'associations parisiennes et nationales, qui dénoncent l'extension illimitée des terrasses de cafés et de restaurants. Celle-ci se fait au détriment de l'usage de l'espace public et provoque des nuisances sonores nocturnes parfois insupportables pour les riverains. En novembre dernier, « Vivre Paris ! » a été invité à participer aux Etats généraux de la nuit organisés par la Mairie de Paris, sous l'égide de Mao Péninou, adjoint du Maire de Paris chargé du bureau des temps. Le mardi 28 juin avait lieu la première réunion du comité de suivi des mesures annoncées lors de ces États généraux.

Les représentants de « Vivre Paris ! » présents à cette réunion ont été très déçus de constater que face aux nombreuses dispositions en faveur de « la nuit qui fait la fête », comme la création de nouveaux événements nocturnes (une « Fête de la danse » sur trois jours a été annoncée), la recherche de nouveaux sites pour créer des boîtes de nuit ou encore la promotion active de diverses festivités nocturnes, très peu de mesures ont été prises par la Mairie de Paris en faveur de « la nuit qui dort ».

Pire, quelques jours avant cette réunion, la députée PS Sandrine Mazetier a déposé un projet de loi, auquel Jean-Bernard Bros, adjoint au maire de Paris chargé du tourisme, a reconnu avoir activement contribué, et qui vise à « *protéger les établissements de nuit du harcèlement de leurs riverains* », en créant « *des sanctions contre les recours abusifs pour tapage nocturne* ». Concrètement, des « *diagnostics bruit* » seraient rendus obligatoires lors des ventes d'appartements et seraient ensuite opposables aux recours éventuellement entrepris par leurs propriétaires à l'encontre des établissements bruyants. En clair, il s'agit de revenir au concept de « zonage » des quartiers festifs, où le bruit serait rendu légal. Pourtant, lors des États généraux de la nuit, Mao Péninou avait affirmé être radicalement opposé à une telle approche.

Le Réseau « Vivre Paris ! » souligne que ce genre de mesure aboutirait à dévaluer les immeubles concernés et à vider des quartiers entiers de leurs habitants, transformant Paris en « ville musée », où seuls des touristes de passage accepteraient de loger. De façon plus générale, le Réseau rappelle que toute disposition visant à exonérer de leurs responsabilités les exploitants d'établissements générant des nuisances sonores est contraire à la législation sur le bruit ainsi qu'à la Convention des droits de l'homme.

« Vivre Paris ! » se réjouit, en revanche, de l'action de la Préfecture de police qui, dans un souci de santé publique et de sécurité, a adopté récemment un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans la rue de la Butte aux Cailles (XIII^e). Jusqu'alors, des centaines de personnes se rassemblaient chaque soir dans cette rue, le verre à la main, et leurs éclats de voix empêchaient les riverains de dormir jusqu'à une heure avancée de la nuit. Désormais, chaque établissement devra se contenter d'accueillir sa clientèle à l'intérieur ou dans les limites de son autorisation de terrasse.

Le Réseau demande que les arrêtés du même type existant déjà dans d'autres quartiers de Paris (le Marais et les Halles, notamment) soient mis en application par la Préfecture de police, de façon à faire respecter la réglementation contre le bruit. Le Réseau suggère également que les établissements soucieux d'éviter des recours juridiques de la part de leurs voisins embauchent un « Monsieur Silence » chargé de rappeler leurs clients à l'ordre lorsqu'ils sont trop bruyants. Cette mesure simple, financée par les établissements eux-mêmes, a fait ses preuves et suffit généralement à retrouver des relations apaisées entre établissements et riverains.

En conclusion, le Réseau « Vivre Paris ! » rappelle que le bruit est, de toutes les nuisances, celle dont les citoyens se plaignent le plus. Il s'agit d'un enjeu de santé publique qui doit être pris tout à fait au sérieux et s'inscrire comme une priorité dans les préoccupations et les actions des élus.